

## Travail de l'autonomie de la personne (focus sur le logement accompagné)

**Type de réalisation :** projet

**Lieu(x) :** Bruxelles

**Porteur de projet :** Cédric Raskin

**Organisme :** SAHAM ASBL (service d'accompagnement pour personne adulte présentant un handicap mental léger ou modéré)

**Partenaire(s) :** PHARE ; Commune de Jette ; ASAH

**Contact :** 02/426 26 19 - Info@saham.be

**Site web :** www.saham.be

Le **Saham** est un service d'accompagnement reconnu et subsidié par la *Cocof*. Nous proposons **de l'aide et du soutien aux personnes présentant des difficultés liées à un handicap mental léger à modéré.**

Le **Saham** aide à conserver ou à acquérir l'autonomie par un soutien individualisé dans les actes de la vie quotidienne. Notre travail s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie ainsi que d'inclusion au sein de la société.

**Le Saham a 3 domaines d'action :**

- 1. L'accompagnement en mission principale.**
- 2. Le logement accompagné en mission annexe.**
- 3. Les loisirs.**

### **Focus sur le logement accompagné du SAHAM :**

Les "logements accompagnés" du service d'accompagnement s'adressent aux personnes adultes présentant un handicap mental léger ou modéré. Le SAHAM propose également un apprentissage à la vie en autonomie à l'aide de 2 appartements permettant d'héberger quatre personnes en colocation. Les personnes accédant à ces logements bénéficient d'un accompagnement spécifique au travail de l'autonomie pour une durée de 3 ans.

Le SAHAM offre aux personnes désireuses d'apprendre à vivre seules, l'opportunité de passer trois ans dans un milieu de vie plus ou moins sécurisé. Ceci veut dire que les locataires se font accompagner pour tous les projets pour lesquels ils souhaitent s'améliorer : le budget, l'administratif, la vie quotidienne (courses, lessives, ménage, gestion des horaires...) les loisirs, l'emploi, les activités,... Le Service propose aux locataires un rendez-vous individuel par semaine avec leur accompagnateur.

Dans le cadre des logements accompagnés, les accompagnateurs ne sont ni présents la nuit ni le week-end. Pour cette raison, nous exigeons que les locataires puissent utiliser un téléphone afin de joindre un contact ressource en cas de besoin.